



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 21 mars 2016 à 16 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

La séance débute à 18 h 15.

#### **Première période de questions**

Aucun personne n'est présente.

#### **2016-108 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### **2016-109 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2016-110 Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

7. Politique municipale de la famille et des aînés et plan d'action
8. *Règlement permettant l'octroi de tout permis requis pour la réalisation d'une garderie sur le lot 4 446 708 du cadastre du Québec*
9. Demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Approbation du projet de gymnase à l'école Saint-Romuald et octroi des sommes nécessaires à sa réalisation

### **Réglementation**

#### **2016-111 *Règlement décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion***

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre d'arts aux fins d'aménagement d'un centre de la petite enfance et de classes de niveau primaire et pourvoyant à un emprunt de 4 867 600 \$ pour en acquitter le coût.*

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



**2016-112**      **Adoption du Règlement 497 modifiant le Règlement 124 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 497 modifiant le Règlement 124 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2016-113**      **Adoption du Règlement 490-2 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 490-2 modifiant le Règlement 490 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016* soit adopté suivant sa forme et teneur.

## Ajouts

**2016-114**      **Politique municipale de la famille et des aînés et plan d'action**

Document : Projet modifié de Politique de la famille et des aînés et plan d'action daté de novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve et adopte sa Politique municipale de la famille et des aînés et son plan d'action.

QUE la résolution 2016-069 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2016-115**      **Règlement permettant l'octroi de tout permis requis pour la réalisation d'une garderie sur le lot 4 446 708 du cadastre du Québec - Avis de motion**

Madame Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement permettant l'octroi de tout permis requis pour la réalisation d'une garderie sur le lot 4 446 708 du cadastre du Québec*.



Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-116

**Demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Approbation du projet de gymnase à l'école Saint-Romuald et octroi des sommes nécessaires à sa réalisation**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est en attente depuis plus de quatre ans de l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de la construction du gymnase à l'école Saint-Romuald;

CONSIDÉRANT que le gymnase de l'école Saint-Romuald a été démoli en 2002 en raison de problèmes de sécurité et structurels;

CONSIDÉRANT qu'il est anormal, en 2016, que les trois cent trois élèves de l'école Saint-Romuald, école centenaire réputée, ne puissent bénéficier d'installations sportives au même titre que toutes les autres écoles de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT que toute la population de Farnham a hâte que le projet de gymnase se concrétise réellement à la suite des annonces publiques faites par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs en 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT qu'encore aujourd'hui, en 2016, c'est le néant dans ce dossier de gymnase et que la Ville de Farnham est toujours en attente de la concrétisation de ce gymnase;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est toujours disposée à investir une somme de 400 000 \$ afin d'assurer un partenariat avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au profit des jeunes et de la population de Farnham;

CONSIDÉRANT que la venue prochaine du gymnase à l'école Saint-Romuald permettrait de régler, dans un deuxième temps, un problème de locaux de classes pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que sans l'annonce prochaine du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le dossier de gymnase à l'école Saint-Romuald, il y a réalité de transférer plus de cent quarante élèves à l'extérieur du territoire de Farnham dès la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est inondée de messages de citoyens s'opposant vivement au transfert à l'extérieur du territoire des élèves de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire rassurer sa population quant au maintien de la qualité de vie des jeunes familles à Farnham;

CONSIDÉRANT que des sommes de 50 000 000 \$ ont été annoncées la semaine dernière lors du dépôt du budget par le gouvernement provincial au sujet d'investissements dans les gymnases;

CONSIDÉRANT que le projet de gymnase à l'école Saint-Romuald respecte en tous points les critères exigés par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de raison faisant en sorte que le projet de gymnase à l'école Saint-Romuald reste dans l'impasse;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'agir expressément afin d'annoncer la construction du gymnase de l'école Saint-Romuald selon les mêmes intentions annoncées depuis 2013 afin de régler deux problématiques et de rassurer les jeunes familles au sujet du maintien des élèves à Farnham permettant ainsi à nos jeunes de se dégourdir dans un gymnase au même titre que l'ensemble des élèves de la région.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et M. Paul Sarrazin, président de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

### **Seconde période de questions**

Aucune personne n'est présente.

La séance est levée à 18 h 25.

---

François Giasson, GMA  
Greffier adjoint

---

Josef Hüsler  
Maire